



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## bicyclettes

Question écrite n° 2034

### Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la politique menée en matière de développement du vélo. Notre pays apparaît en retard avec un nombre moyen de kilomètres faits à bicyclette par personne par an de 184 kilomètres, loin derrière des pays comme les Pays-Bas (848 km), la Belgique (322 km) ou l'Allemagne (291 km). Plusieurs facteurs jouent en faveur du développement de la pratique du vélo : l'existence de pistes cyclables, la mise à disposition de parcs de stationnements, une bonne coordination avec le transport ferroviaire ou encore la continuité des espaces réservés. De plus, la sécurité croît à mesure qu'un nombre important de personnes l'utilise. Une augmentation peu importante des crédits au profit des aménagements en faveur des vélos au regard du total des crédits utilisés pour aménager les voies au profit de l'ensemble de la circulation notamment automobile conduit à une croissance importante du nombre d'usagers. Aux Pays-Bas, 6 % des crédits dépensés en infrastructures pour les vélos correspondent au financement de 25 % de l'ensemble des déplacements. En France, si une réflexion est menée sur l'adoption d'un code de la rue spécifique au milieu urbain et un coordinateur interministériel chargé de promouvoir l'usage du vélo avait été nommé, aucune augmentation des moyens budgétaires dédiée à la pratique cycliste n'a été jusqu'ici proposée. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour y remédier.

### Texte de la réponse

L'État intervient depuis de nombreuses années en faveur du développement de l'usage du vélo en France. À la suite du rapport de Mme Brigitte Le Brethon, un coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo a été désigné. Par ailleurs, la mise en place d'un réseau structurant d'itinéraires permettant de relier les principales agglomérations du pays en vélo est suivi par la Mission nationale des véloroutes et voies vertes, dont la composition interministérielle assure la cohérence d'un tel projet. Pour ce qui concerne les moyens mis en place par l'État pour le développement du vélo, il faut souligner la réservation, dès 2007, de 500 000 euros pour les besoins d'études, de partenariat et la participation de l'État à des manifestations d'envergure nationale comme la fête du vélo des 2 et 3 juin derniers ou encore la Semaine européenne de la mobilité qui se tiendra du 16 au 22 septembre prochains. Ces crédits complètent ceux déployés par les ministères qui interviennent sur des questions très directement liées au développement de l'usage du vélo, parmi lesquels on peut citer ceux destinés aux aménagements routiers et à des opérations du ministère de la santé et des sports. Par ailleurs, le niveau des mesures en faveur de l'usage du vélo pourra être réévalué à l'aune des conclusions du Grenelle de l'environnement à l'automne 2007.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marietta Karamanli](#)

**Circonscription :** Sarthe (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2034

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé** : Transports  
**Ministère attributaire** : Transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 31 juillet 2007, page 5058

**Réponse publiée le** : 25 septembre 2007, page 5853